

FICHE ACTION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Intitulé de l'action 0 : Stratégie	Code : 00
<p>Description de l'action (description des tâches, méthodes utilisées, partenariats mis en œuvre) :</p> <p>Au travers de cette candidature à « Territoires Engagés pour la Nature », la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire souhaite faire reconnaître son action en matière de préservation, de connaissance, de restauration et de valorisation de la biodiversité.</p> <p>Présentation de la CASVL</p> <p>La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL), créée au 1^{er} janvier 2017, est née de la fusion de 4 EPCI. Elle comptabilise 99 961 habitants. Elle regroupe 45 communes soit 1234 km² avec une densité de la population de 81 habitants/km² (112 habitants au km² pour le département de Maine-et-Loire).</p> <p>Depuis la fusion, deux grands projets structurent l'aménagement et les orientations du territoire : le SCOT du Grand Saumurois approuvé en mars 2017 et le projet de territoire « Saumur Val de Loire 2028 » approuvé en Conseil Communautaire le 31 janvier 2018. Il affirme, entre autres, l'ambition des élus de s'engager en faveur d'un aménagement du territoire durable, tourné vers les multiples changements à venir (changements climatique, social et sociétal, économique...) et préservant la richesse de son patrimoine naturel.</p> <p>L'ambition de la CASVL</p> <p>En termes d'urbanisme, la CASVL issue de la fusion de 3 communautés de communes et d'une communauté d'agglomération est concernée par 5 PLU-i. 2 sont opposables (PLUi Douessin et PLUi Saumur Loire Développement) et 3 sont rentrés dans la phase de consultation (PLUi Longuéen, PLU Gennois et PLU Tuffalun). La Trame Verte et Bleue (TVB), les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques du SCOT ont été traduit règlementairement au niveau de ces différents documents d'urbanisme.</p> <p>Consciente de la nécessaire préservation des espaces naturels et agricoles face à l'urbanisation, les orientations des PADD sont de limiter l'artificialisation du territoire au maximum. Ainsi, sur le secteur Douessin (PLUi 2016) l'objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles par rapport à la période précédente est de 50%, sur le périmètre de l'ancienne agglomération Saumur Loire Développement il est de 76,5 %. La séquence Eviter Réduire Compenser (ERC) a été appliquée aux projets qui seront amenés à s'enrichir à l'occasion des évolutions nécessaires des documents réglementaires pour tenir compte de l'amélioration des connaissances en particulier naturalistes (zones humides, corridors...).</p> <p>Le PLU de Tuffalun ne présente pas d'incidences avérées, directes ou indirecte, sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 à proximité du territoire. Le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation prennent en compte les enjeux environnementaux. Ainsi, les incidences attendues sur l'environnement identifiées pour chaque site bénéficient de mesures d'évitement ou de réduction suffisantes. Aucune mesure compensatoire n'est exigée suite à l'Evaluation Environnementale. Concernant l'imperméabilisation, il prévoit de laisser 40 % de surfaces drainantes pour tout projet.</p> <p>Sur le secteur Gennes Val de Loire, 29 des 30 enjeux environnementaux majeurs du territoire ne sont pas dégradés par la mise en œuvre du PLU. Pour celui qui l'est, 6 mesures compensatoires sont envisagées par l'évaluation environnementale (p.25 livret 4 du RP). L'analyse des incidences négatives des sites projets sur l'environnement démontre que l'ensemble des enjeux environnementaux sont pris en compte, permettant d'éviter les incidences des projets sur l'environnement. Ainsi aucune mesure compensatoire n'est exigée.</p> <p>Sur le Longuéen, 30 des 32 enjeux environnementaux majeurs du territoire identifiés à la suite de l'Etat Initial de l'Environnement ne devraient pas être dégradés par la mise en œuvre du PLUi. Certains d'entre eux devrait même être renforcés. 9 mesures compensatoires sont envisagées par l'évaluation environnementale du PLUi (p.24 livret 4 du RP). Le bilan des incidences négatives des sites projets sur l'environnement démontre que l'ensemble des enjeux environnementaux sont pris en compte. Toutefois, la zone 1AUy Anjou Actiparc à Jumelles et le projet sur la carrière de Youis présentent des incidences sur la Trame Verte et Bleue et des mesures compensatoires sont proposées (p27 livret 4 du RP).</p> <p>Les différentes démarches d'inventaires naturalistes ont alimenté les états initiaux de l'environnement et les évaluations environnementales. Les différentes connaissances (Atlas de la Biodiversité Communale, inventaires des zones humides, suivis scientifiques dans le cadre de travaux d'aménagement...) qui seront produites pendant la durée du TEN alimenteront ceux à venir et pourront être intégrées aux bilans et révisions des documents d'urbanisme. Elles constitueront un état initial mais seront aussi un outil d'alerte pour tout porteur de projet, en particulier si les porteurs de projets ou les pétitionnaires engendrent, au travers de leur démarches, des séquences ERC (Eviter Réduire Compenser) liées à leurs études d'impacts</p>	

ou d'incidences Natura 2000.

Des mesures favorables à la biodiversité peuvent être prises conjointement à celles visant à s'adapter au changement climatique. Ainsi, le projet de PCAET 2020-2026 identifie comme chantiers l'accompagnement de l'agriculture vers l'agroécologie et l'agriculture biologique, une gestion partagée de l'eau, des sols et des sous-sols ainsi qu'une dynamisation de la gestion forestière. Le programme d'actions du plan climat a été adopté le 30 janvier 2020. Le document est actuellement en cours d'instruction par les services de l'Etat et également en consultation du public pour avis. Le PCAET devrait être arrêté fin 2020 pour une mise en œuvre des actions dès 2021.

Enfin, la CASVL mène d'autres politiques transversales qui contribuent à la préservation de la nature :

- préservation et restauration des milieux aquatiques
- sensibilisation du grand public à la protection des espaces naturels (sorties nature, spectacles, opération de ramassage des déchets)
- protection des périmètres de captage d'eau et amélioration continue des performances des stations d'épuration
- élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial en cours. La CASVL souhaite accompagner, au travers du PAT, le territoire vers une agriculture plus proche de son environnement naturel (pratique agricoles durables, préservation de la qualité de l'eau, valorisation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité) ; plus proche des citoyens (circuits-courts, pédagogie et lien social) et économiquement viable, vivable et innovante (renouvellement, prix rémunérateur, innovation agricole).
- adoption d'un Contrat Local de Santé (décembre 2019) dont certaines actions rejoignent les objectifs d'un TEN, notamment les actions de sensibilisation et d'information à une alimentation de qualité (action 4.3.1) et aux risques sur la santé d'utiliser des pesticides et des produits phytosanitaires (action 4.3.3).

Le Parc, sa charte, et le TEN

Actuellement, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est en "période de Révision". Sa charte actuelle vaut pour la période 2008-2022. Une grande majorité des communes du territoire actuel du parc appartiennent également au territoire de la CASVL. Il faut le rappeler, même si la Charte ne définit pas un territoire TEN *sensu stricto*, l'ensemble des communes adhérentes au parc adhèrent, *de facto*, à un projet territorial tourné vers la préservation de la nature et, plus largement vers la préservation de l'environnement. Les engagements, par ailleurs, par rapport au reste du territoire national ou régional, sont des engagements forts et précis dans leur mise en œuvre territoriale.

Une nouvelle charte est en cours d'élaboration pour la période 2023-2038. Le nouveau territoire d'étude inclut désormais la totalité des communes de la CASVL. Dans le cadre de cette nouvelle charte, les ambitions pour la nature, l'environnement et le développement durable, y sont renouvelés et renforcés.

Il faut enfin préciser que la Charte du Parc présente, dans ses annexes, le Plan du Parc et une cartographie précise de ses zonages écologiques à forte valeur. Pour chacun de ces espaces, des ambitions de préservation ou de conservation sont précisées. Les communes s'engagent sur ces espaces naturels. Dans la présente candidature, plusieurs de ces espaces sont mentionnés pour y réaliser des actions dans la prochaine période triennale.

Objectifs :

Les objectifs du présent TEN sont, pour les collectivités candidates, d'agir pour la préservation et la valorisation de leur territoire et plus particulièrement de leurs espaces naturels.

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

La présente stratégie devra donc être déclinée pour la période 2021-2024 par les collectivités concernées.

Cela se traduira par la réalisation de l'ensemble des fiches actions ci-après fournies.

Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :

Nom : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Adresse : 11 Rue du Maréchal Leclerc – CS 54030 – 49408 SAUMUR Cedex

Téléphone : 02.41.40.45.50

N° de SIRET : 200 071 876 00011 Code APE : 8411 Z

Représentant légal de la structure : Jackie GOULET

Responsable de l'action : Rémi VERCRUYSSSE

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant en € (HT ou TTC)		
	Année n	n+1	n+2
TOTAL (NTT)			

Recettes prévues	
	Montant en € (HT) et %
TOTAL (NTT)	

FICHE ACTION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

<p>Intitulé de l'action 1 : Renforcer l'acquisition des connaissances sur les zones humides, assurer leur restauration et leur valorisation</p>	<p>Code : 01</p>
<p>Description de l'action (description des tâches, méthodes utilisées, partenariats mis en œuvre) :</p> <p>Avec la présence du fleuve Loire et de ses affluents (Thouet, Aubance, Layon, Authion, ...), le territoire de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) est riche de nombreuses zones humides. Dans ce cadre, accompagnée de plusieurs de ses communes membres, elle souhaite engager une démarche de connaissance, restauration et/ou valorisation de ces sites.</p> <p>OPÉRATION 1 : En lien avec les PLUi de Gennes Val de Loire et de Tuffalun, la <u>CASVL</u> prévoit de poursuivre l'inventaire de ses zones humides, non encore couvertes par de précédents inventaires. Pour cela, sont envisagées les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la pré-localisation des zones humides, • la mise en œuvre d'une concertation/sensibilisation des riverains, • la reconnaissance de terrain pour caractérisation précise et confirmation, • la hiérarchisation des zones humides inventoriées (état de conservation, fonctionnalités, pressions, opportunités de restauration). <p>5 communes sont concernées par cette démarche : Doué-en-Anjou, Dénézé-sous-Doué Louresse-Rochemenier, Tuffalun et Gennes-Val de Loire (hors Saint-Martin-de-la-Place et Les Rosiers-sur-Loire), soit 340 km². Les données récoltées sont par la suite mises à disposition des mairies et reportées sur le SIG Réseau zones humides.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Les partenaires pour ce projet sont : cellule d'animation du SAGE Layon Aubance Louets et Forum des marais atlantiques.</i> <p>OPÉRATION 2 : La <u>CASVL</u> envisage la restauration de 3 annexes fluviales (boires et bras) de la Loire, dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA). À partir d'une étude du fonctionnement hydraulique et d'inventaires naturalistes disponibles ou réalisés sur les zones concernées, des objectifs de restauration sont définis de manière concertée par un groupe de travail local. Il s'agit de restaurer les fonctionnalités écologiques dégradées de ces annexes : amélioration des échanges hydrauliques et sédimentaires entre la Loire et ses annexes, restauration de fonctions écologiques d'accueil de la biodiversité animale et végétale. Les travaux sont principalement de deux ordres : des terrassements pour abaisser les cotes de connexion de ces annexes à la Loire et l'entretien de végétation pour rouvrir certains milieux. Les annexes visées par les travaux pressentis sont : la boire du Chapeau (Saumur), la boire du Benâcle (Souzay), la boire de Dampierre (Saumur).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Ce projet est réalisé en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, la Fédération départementale des pêcheurs de Maine-et-Loire (pêche et la protection du milieu aquatique) et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.</i> <p>OPÉRATION 3 : La dernière action de la <u>CASVL</u> porte sur la restauration des continuités écologiques sur 4 ouvrages du Thouet aval dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Thouet. Sur cet axe classé en Liste 2 par le Préfet coordonnateur de bassin et en Zone d'action prioritaire (ZAP) pour l'anguille européenne (<i>Anguilla anguilla</i>), l'objectif est de réduire le taux d'étagement (rapport des hauteurs de chute artificielles / dénivelé naturel) de 100 % à 46 %. Ainsi, 5 barrages sur 9 sont aménagés et 4 doivent encore faire l'objet de travaux (abaissement des ouvrages et mise en place de rampes en enrochement). Ces travaux faciliteront la circulation piscicole et sédimentaire et favoriseront les variations naturelles de la rivière. Sur l'ouvrage le plus proche de la Loire, un dispositif de suivi piscicole (suivi des montaisons / dévalaisons) sera installé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Les partenaires sont : Office Français de la Biodiversité, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (via Natura 2000).</i> <p>OPÉRATION 4 : La première action communale porte sur la restauration du site des Prés de l'Enfer à Montreuil-Bellay. Ce site est localisé dans un Espace Naturel Sensible du Département de Maine-et-Loire et également dans le projet d'extension du site Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau – Vallée du Thouet ». Celui-ci se trouve à proximité du centre-ville de Montreuil-Bellay et est bordé par le Thouet.</p> <p>Le principal enjeu est de conforter les éléments existants et d'optimiser la gestion par la reconstitution d'un espace bocager à vocation environnementale et valorisable durablement par la mise en place d'une activité agricole (pâturage et/ou fauche).</p>	

Pour cela, un certain nombre de travaux vont être effectués. Une première phase est réalisée en 2020 : dessouchage et léger nivellement de surface des parcelles, création de deux puits et pose de clôture barbelée.

La seconde phase de travaux consistera à améliorer et renforcer les continuités écologiques. Pour cela, les actions prévues durant la période maximale allant de 2021 à 2024 (période du TEN) sont : abattage, élagage, éclaircie de haies, taille d'entretien des arbres isolés conservés dans les prairies, plantation de haies bocagères et de ripisylves complémentaires, pose de clôtures électriques (avec batterie solaire) pour protéger les haies plantées, réouverture de boires et création de mares.

Aussi, il sera établi un groupe de médiation composé d'acteurs locaux. Celui-ci aura pour rôle de proposer des pistes d'actions, et de remettre le projet dans le contexte agricole, cynégétique et écologique de la commune.

Enfin, la commune projette de créer, sur le pourtour de ce site, un parcours pêche. Ce parcours sera intégré dans un sentier nature panneaux mettant ainsi en valeur les éléments naturels prioritaires de cet espace ainsi que le point de vue unique sur la commune.

- *Les partenaires dans cette action seront la CASVL, le Département de Maine-et-Loire, les agriculteurs, les associations locales, les écoles, les habitants, la Chambre régionale d'agriculture, la LPO, le SAGE Thouet, l'ONF, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et la Fédération départementale des pêcheurs*

OPÉRATION 5 : La commune *Bellevigne-les-Châteaux* souhaite effectuer la **restauration du Marais de Baffou et des boisements humides**. Le **site du Marais de Baffou** est situé sur la commune déléguée de Brézé. Celui-ci se trouve à proximité du centre-ville de Brézé et est bordé par la Dive (affluent du Thouet). Le principal enjeu est de conforter les éléments existants et d'optimiser la gestion par la reconstitution d'un espace bocager à vocation environnementale et valorisable durablement par la mise en place d'une activité agricole (pâturage et/ou fauche). Les principes d'actions retenus sont le dessouchage des souches restées dans les parcelles après exploitation, semis de prairies multi-espèces avec des espèces indigènes (lorsque la régénération à partir de la flore présente n'est pas possible ou pas suffisante), taille de formation en têtard des rejets de frênes ayant plusieurs années et l'âge requis pour une première taille (arbres isolés), plantation de ripisylves, d'arbres isolés et de bosquets, éclaircie de haies déjà présentes, pose de clôture électrique et barbelée, création de mares, création de puits et retalutage de cours d'eau.

De plus, il sera établi un groupe de médiation composé d'acteurs locaux. Celui-ci aura pour rôle de proposer des pistes d'actions complémentaires, et de remettre le projet dans les contextes agricole, cynégétique et écologique de la commune. Une ou plusieurs journées de plantations d'arbres seront organisées avec l'école de la commune. Enfin, il sera effectué une mise à jour et des ajouts de panneaux sur le sentier d'interprétation déjà présent sur une partie de ce site.

Les **boisements du Prieuré et de la Gagnerie**, situés sur la commune déléguée de Chacé, sont localisés dans le projet d'extension du site Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau – Vallée du Thouet ». Ceux-ci se trouvent à proximité du centre-ville de Chacé et sont bordés par le Thouet et/ou un ruisseau communal. Le principal enjeu est de maintenir et renforcer les corridors écologiques et plus particulièrement la trame forestière et la trame bleue. Ainsi, les travaux ont été divisés en deux tranches : la première réalisée en 2020 a permis d'effectuer le ramassage et l'évacuation des déchets ainsi que l'éclaircie des boisements. La seconde phase sera réalisée durant la période du TEN. Celle-ci consistera à créer plusieurs mares et à retaluter les berges du cours d'eau. Enfin, la commune souhaite d'ores et déjà créer un sentier reliant ces deux espaces dès lors que les travaux seront réalisés.

- *Les partenaires dans cette action seront la CASVL, les agriculteurs, les associations locales, les écoles, les habitants, la Chambre régionale d'agriculture, la LPO, le SAGE Thouet, l'ONF, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine...*

OPÉRATION 6 : Le site de la **Prée de Bron**, situé sur la commune du *Coudray-Macouard*, est localisé dans une ZNIEFF de type 1 « Basse vallée du Thouet », mais également dans une Zone Ecologique Majeure du PNR « Basse vallée du Thouet », et dans un Espace Naturel Sensible du Département de Maine-et-Loire « Vallée du Thouet et marais de Distré ». Enfin, il se situe dans le projet d'extension du site Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau – Vallée du Thouet ».

Celui-ci est situé au sud de la commune et est bordé par le Thouet. Le principal enjeu est de renforcer la trame bocagère (complexe prairie / haie / mare) par la restauration de prairie et de haies. Il s'agit également de contribuer au renforcement des continuités écologiques et d'appuyer l'économie locale, notamment au travers de la valorisation des parcelles par la mise en place d'une activité agricole (pâturage et/ou fauche).

Les principes d'actions retenus sont : dessouchage et semis de prairies lorsque nécessaire, sélection et taille de formation de frênes (arbres isolés), plantation de haies bocagères, pose de clôtures.

Enfin, il pourra être organisé une ou plusieurs journées de plantations d'arbres avec l'école de la commune. Cette animation pédagogique permettra de sensibiliser les élèves à l'environnement et la protection de la nature (haie, faune, flore).

- *Les partenaires dans cette action seront la CASVL, le Département de Maine-et-Loire, les agriculteurs, les écoles, la Chambre régionale d'agriculture, le SAGE Thouet, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.*

OPÉRATION 7 : La dernière action communale concerne l'**appropriation des enjeux de conservation de la biodiversité en zone humide sur le site du plan d'eau des Monteaux à Vivy**. Ce plan d'eau de 39 ha est issu de l'exploitation d'une carrière de sable en cours de rétrocession à la commune de Vivy. La carrière n'est plus exploitée depuis la fin de l'année 2018, mais, depuis 2008 la LPO Anjou y mène des inventaires de connaissance. Les suivis réalisés ont mis en évidence un fort potentiel d'accueil des oiseaux migrateurs et non migrateurs (200 espèces différentes recensées dont des Anatidés, Ardéidés, Laridés, Limicoles, Passereaux, Podicipédidés et Rallidés). Le plan d'eau des Monteaux est classé à l'inventaire ZNIEFF et reconnu Espace Naturel Sensible. Aujourd'hui, la commune souhaite ouvrir ce site plutôt connu des naturalistes au grand public et aux scolaires.

Pour cela, diverses actions sont prévues :

- Réalisation d'inventaires scientifiques (suivi des niveaux d'eau - CS 1 du Plan de gestion et suivis naturalistes - CS 2 du plan de gestion),
- Gestion des espaces verts situés dans la réserve ornithologique (IP dans le plan de gestion),
- Organisation d'une animation foncière sur le site (IP4 du plan de gestion),
- Entretien courant du site (CI 1 et 2 du Plan de gestion).
- Gouvernance et gestion administrative de la réserve ornithologique (MS 1,2 et 3 du Plan de gestion).
- Création d'un évènement culturel annuel : valorisation du site par la création d'un évènement familial lors d'une journée mêlant ateliers, sorties nature et spectacles. La programmation est éclectique et permet aux publics de découvrir le site. Pour 2021 : "Le jardin aux oiseaux" par les Chanteurs d'oiseaux, Electroplume et un groupe local sélectionné avec les jeunes de la commune a été retenue. La programmation sera, par la suite, renouvelée chaque année.
- Accompagnement de projets scolaires dans le cadre du programme éducatif du Parc naturel régional. Un accompagnement spécifique sera proposé aux 13 classes des 2 écoles primaires de la commune et des animations sur la biodiversité du site seront proposées à l'ensemble des établissements scolaires du Parc.
- Création d'outils de vulgarisation nécessaires à la mise en œuvre d'un programme d'animations à destination des scolaires et du grand public : réalisation d'une malle pédagogique abordant différentes thématiques : eau, zone humide, faune, flore, gestion de milieux, milieux naturels et artificiels (CC3 du Plan de gestion).
 - *Les partenaires dans cette action seront la CASVL, la LPO Anjou, Le Département de Maine-et-Loire, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la commune, ...*

Dans le cadre de ce projet, l'animateur TEN pourra accompagner, si nécessaire, les maîtres d'ouvrage communaux dans la mise en œuvre de leurs actions (assistance dans la rédaction des marchés publics, des demandes de subventions complémentaires, le suivi des travaux, ...).

Objectifs :

Les objectifs de cette action sont multiples :

- renforcer la connaissance sur les zones humides du territoire et les valoriser ;
- restaurer des zones humides à enjeux et contribuer au maintien et au renforcement des trames vertes et bleues ;
- impliquer les acteurs locaux dans les projets du territoire ;
- appuyer l'économie agricole locale (valorisation des parcelles restaurées par la mise en place d'une activité d'élevage) ;
- contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire (mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics) ;
- favoriser l'appropriation du site par les habitants ;
- faire connaître les espèces, les milieux et leurs dynamiques d'évolution ;
- sensibiliser les habitants aux enjeux de la conservation de la biodiversité et des zones humides.

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Les indicateurs mis en place sont :

- Inventaire zones humides : Superficie prospectée (ha), superficie en zones humides effectives
- Restauration annexes fluviales : Suivi des niveaux d'eau, indice poisson rivière, indice invertébrés, transects de suivi de la végétation, suivi odonates
- Restauration de la continuité : indice poisson rivière, suivi du nombre et des espèces de poissons à la montaison, indice invertébrés, suivi morphologique, suivi des populations d'odonates, suivi de la flore des prairies riveraines
- Prés de l'Enfer : surface remise en herbe, longueur de haies créées, nombre d'arbres plantés, nombre d'arbres têtards créés ou repris, nombre et espèces d'arbres abattus, nombre et surface de mares créées, observatoire photographique, réalisation de suivis naturalistes pour mesurer la biodiversité présente et analyser son évolution par rapport à l'état initial.
- Marais de Baffou et boisement humides de Bellevigne-les-Châteaux : surface remise en herbe, longueur de haies créées, nombre d'arbres plantés, nombre d'arbres têtards créés ou repris, nombre et espèces d'arbres abattus, longueur de cours d'eau restauré, surface de mares créées, observatoire photographique, réalisation de suivis naturalistes pour mesurer la biodiversité présente et analyser son évolution par rapport à l'état initial.
- La Prée de Bron : surface remise en herbe, longueur de haies créées, nombre d'arbres plantés, nombre d'arbres têtards créés ou repris, nombre et surface de mare créée, observatoire photographique, réalisation de suivis naturalistes pour mesurer la biodiversité présente et analyser son évolution par rapport à l'état initial.
- Plan d'eau des Monteaux : nombre de classes concernées par le programme éducatif du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, nombre de participants à l'évènement annuel et aux divers spectacles, nombre d'animations réalisées durant la période du TEN.

Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :

Nom : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Adresse : 11 Rue du Maréchal Leclerc – CS 54030 – 49408 SAUMUR Cedex

Téléphone : 02.41.40.45.50

N° de SIRET : 200 071 876 00011 Code APE : 8411 Z

Représentant légal de la structure : Jackie GOULET

Responsable de l'action : Rémi VERCRUYSSSE

Maître d'ouvrage complémentaire (joindre délibération et RIB) :

Nom : Montreuil-Bellay

Adresse : Place de la mairie 49260 MONTREUIL-BELLAY

Téléphone : 02 41 40 17 60

N° de SIRET : 214 902 157 00012 Code APE : 8411 Z

Représentant légal de la structure : M. BONNIN

Responsable de l'action : Mme BOUCHET et M. BONNIN

Maître d'ouvrage complémentaire (joindre délibération et RIB) :

Nom : Bellevigne-les-Châteaux

Adresse : Place du Collier Chacé 49400 BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

Téléphone : 02 41 52 97 23

N° de SIRET : 200 082 576 00014 Code APE : 8411 Z

Représentant légal de la structure : M. FROGER

Responsable de l'action : M. SUIRE et M. FROGER

Maître d'ouvrage complémentaire (joindre délibération et RIB) :

Nom : le Coudray-Macouard

Adresse : rue Pazillé 49260 LE COUDRAY-MACOUARD

Téléphone : 02 41 67 98 10

N° de SIRET : 214 901 126 000 18 Code APE : 8411 Z

Représentant légal de la structure : M. POLICE

Responsable de l'action : M. POLICE

Maître d'ouvrage complémentaire (joindre délibération et RIB) :

Nom : Vivy

Adresse : 45 rue Nationale 49680 VIVY

Téléphone : 02 41 52 50 17

N° de SIRET : 214 903 783 00014 Code APE : 8411Z

Représentant légal de la structure : Mme BERTRAND

Responsable de l'action : M. PELISSON

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant en € (HT ou TTC)		
	Année n	n+1	n+2
1 - Inventaire zones humides	75 000€ HT	75 000€ HT	
2 - Restauration annexes fluviales	190 000 € HT		

Recettes prévues	
	Montant en € (HT) et %
Maître d'ouvrage	
CASVL	1/2/3: 518 000 € HT (38.66%)
Montreuil-Bellay	4 : 23 248.94 € HT (20%)
Bellevigne-les-Châteaux	5 : 29 827,01 € HT (20%)
Le Coudray-Macouard	6 : 14 825,30 € HT (20%)
Vivy	7 : 13 385.18 € HT (20%)
Région Pays de la Loire	
Contrat Nature	
CASVL	1 : 35 000€HT (2,6%)
Montreuil-Bellay	4: 36 029.08 € HT (31%)
Bellevigne-les-Châteaux	5: 59 654,02 € HT (40%)
Le Coudray-Macouard	6 : 29 650,59 € HT (40%)
Vivy	7: 13 385.18 € HT (20%)
Contrat Loire et ses annexes	
	2 : 57 000€HT (30%)
Politique "eau"	
	3 : 50 000€ HT (3.7%)

3 - Restauration de la continuité		1 000 000€ HT		<u>Agence de l'eau Loire-Bretagne</u> CASVL	1 / 2 / 3 : 670 000 € HT (50%)
4 - Prés de l'Enfer à Montreuil-Bellay	79 438.75 € HT	36 805.95 € HT		<u>FEDER</u> Montreuil-Bellay Bellevigne-les-Châteaux Le Coudray-Macouard	4 : 36 029.08 € HT (31%) 5 : 59 654,02 € HT (40%) 6 : 29 650,59 € HT (40%)
5 - Marais de Baffou et boisements humides	44 225 € HT	104 910.05 € HT		<u>CD 49</u> Montreuil-Bellay Vivy	4 : 20 937.60 € HT (18%) 7 : 40 155.56 € HT (60%)
6 - La Prée de Bron	53 815.03 € HT	20 311.45 € HT		<u>Etat</u> Financement acquisition connaissance DREAL	1 : 10 000€HT (0.74%)
7 - Plan d'eau des Monteaux	60 880 € HT	30 550 € HT	50 050 € HT		
TOTAL (HT)	503 358.78 €	1 267 577.45 €	50 050 €	TOTAL (HT)	<u>1 746 432.15 €</u>

FICHE ACTION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Intitulé de l'action 2 : Mettre en œuvre des actions participatives en faveur de la biodiversité	Code : 02
<p>Description de l'action (description des tâches, méthodes utilisées, partenariats mis en œuvre) :</p> <p>La biodiversité et les inventaires participatifs sont des missions majeures du <u>Parc naturel régional</u>. Afin de contribuer à ces objectifs, plusieurs actions sont prévues :</p> <p>OPÉRATION 1 : Atlas de biodiversité communale :</p> <p>L'Atlas de la biodiversité communale (ou ABC) est un outil en parfaite adéquation avec la philosophie d'un Parc naturel régional associant les habitants et les usagers de son territoire autour d'un objectif commun : la préservation du patrimoine en général et du patrimoine naturel en particulier. Le souhait est de porter 2 ABC sur la durée du TEN, pour cela, ce projet sera porté par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et les deux communes concernées par cette action. Les résultats bénéficieront à la commune mais contribueront aussi à une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité en termes d'urbanisme et d'aménagement au sein de la CASVL. Ceci donnera lieu à une mutualisation et une harmonisation méthodologique, tout en permettant une appropriation locale forte du projet et une adaptation au contexte communal. Ces 2 communes serviront de pilote pour un déploiement plus global des ABC sur le territoire de la CASVL à l'avenir. Le projet s'articulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 : préparation des ABC : <ul style="list-style-type: none"> • recherche des communes candidates, avec une priorisation sur les communes non incluses dans le périmètre actuel du Parc et sur lesquelles les connaissances naturalistes sont moindres • élaboration du cahier des charges (milieux naturels et groupes d'espèces retenus, ...) 	

- **2022** : lancement des ABC, pour cela trois phases seront exécutées :
 - une *phase de lancement*, avec la synthèse des éléments de connaissances disponibles, la capitalisation sur les démarches déjà engagées par les communes sur les thématiques environnementales et la mobilisation des acteurs locaux autour du projet ;
 - une *phase d'inventaire et de cartographie* avec, en parallèle, la conduite du défi famille à biodiversité positive sur la commune concernée par l'ABC avec la réalisation d'animation et d'atelier pour susciter la participation du grand public, à des programmes de sciences participatives, des chantiers bénévoles, l'amélioration de la biodiversité à leur échelle. D'autres animations pourront être proposées aux associations et aux acteurs socioprofessionnels pour compléter cette sensibilisation.
 - une *phase de synthèse des enjeux et d'élaboration de plan d'actions* communaux, ainsi que la valorisation des ABC.
 - *Les partenaires pour cette action seront la CASVL, les communes, collectivités, OFB, les associations locales, ...*

OPÉRATION 2 : Ateliers participatifs inter-universités sur l'eau et le climat dans le bassin versant des Trois Rus, en Val d'Authion :

Le Conseil Scientifique et Prospectif, très investi dans la rédaction de notre nouveau projet de territoire, souhaite renforcer sa contribution à la mise en œuvre de la charte. Il propose de mettre en place des ateliers sur les territoires du Parc en liaison avec les dispositifs de formation des écoles et universités.

Il s'agit pour le Parc de proposer une nouvelle offre de service aux communes mobilisant l'expertise de la recherche pluridisciplinaire en réponse à des besoins identifiés par les élus et les habitants et se traduisant par des actions concrètes, inscrites dans la durée.

Pour croiser les expertises et assurer la pertinence des propositions, ces travaux associeront, sur un même projet, des écoles et universités aux disciplines diverses et complémentaires (paysage, architecture, aménagement, écologie, tourisme...) en mobilisant activement élus et habitants. L'expérience menée en début d'année à Benais a montré tout l'intérêt de ces démarches interdisciplinaires, qui créent une émulation propice à la créativité collective et à l'engagement.

En déclinaison des enjeux prioritaires de la future charte, il est proposé de dédier des ateliers en 2020/21 à l'eau et à l'adaptation au changement climatique. Le Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA) a identifié le bassin des Trois Rus, affluents de l'Authion comme un secteur où ces enjeux s'expriment de la manière la plus significative. Il est envisagé de prendre contact avec les communes pressenties (Brain sur Allonnes, Allonnes, La Breille les Pins, Varennes et Villebernier), de leur présenter le projet et d'affiner avec elles les sujets qui pourraient faire l'objet d'ateliers participatifs inter-universités. En concertation avec le SMBAA, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et des membres du Conseils scientifique des problématiques ont commencé à être identifiés :

(Ces problématiques sont actuellement en co-construction et ne sont pas arrêtées définitivement)

- En quoi le manque d'eau va changer la façon d'habiter (au sens large) sur le territoire ?
 - Tourisme et loisirs sportifs : agent de développement durable de territoires ruraux (axé notamment sur les thématiques de l'eau et du changement climatique) ?
 - L'eau et l'économie locale (notamment les systèmes agricoles et forestiers)
 - Caractérisation fine des prélèvements dans les nappes et les rivières,
 - Impact sur les nappes et les milieux d'une gestion de l'eau par des retenues collinaires ;
 - Conflits d'usages

Ou bien

- Quelles traces de la crise du Covid 19 dans la résilience territoriale et les trajectoires plus durables en matière d'agriculture, d'alimentation, de lien, d'attachement de mode de vivre le territoire par ses habitants dans un contexte climatique de raréfaction de l'eau ?

Ces réflexions seront menées en complémentarité et en s'appuyant sur les acteurs déjà engagés sur des actions localement, notamment la chambre d'agriculture 49 et le BRGM.

Quatre écoles vont missionner des étudiants encadrés par une équipe pédagogique sur la période septembre à décembre 2020. Dans une approche coopérative inter écoles et en mobilisant l'ensemble des compétences rassemblées au sein du CSP, les étudiants proposeront des diagnostics et des pistes d'actions permettant de répondre à des problématiques sectorielles.

Au second semestre (janvier/ avril 2021) deux écoles auront pour mission d'offrir une réponse systémique intégrant l'ensemble des travaux aux questionnements validés à l'amont du projet par les élus.

Le Parc poursuivra l'accompagnement du territoire. Il le soutiendra dans la mise en œuvre d'actions issues de ces travaux.

Afin de suivre l'avancement de ce projet, l'animateur TEN réalisera la coordination de ces opérations. De plus, il assistera l'agent en charge des ABC dans les inventaires, la rédaction des rapports et la sensibilisation des citoyens. Il animera également les défis "Famille à biodiversité positive".

Objectifs :

ABC :

- actualiser et améliorer la connaissance naturaliste par la réalisation d'inventaires
- apporter à chaque commune une information naturaliste cartographiée
- permettre l'intégration des enjeux de biodiversité de chaque territoire dans les processus de décisions
- favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par les acteurs locaux (élus, équipes techniques, acteurs professionnels, habitants, ...)
- proposer et accompagner la mise en œuvre d'actions pour l'entretien et la restauration des milieux naturels et des espèces associées.

Projet inter-universités :

- favoriser la mise en place de travaux d'étudiants sur le territoire du Parc, dans une approche transdisciplinaire.
- faire du territoire du Parc un espace « laboratoire » dans le cadre d'un partenariat Parc Naturel régional Loire-Anjou-Touraine-formations-recherche.
- proposer aux élus une ouverture, une vision différente, pour contribuer à leur projet de territoire
- approfondir des thèmes prospectifs en lien avec sa charte, notamment l'eau et l'adaptation au changement climatique

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ABC : nombre de données naturalistes récoltées, nombre de familles et d'acteurs impliqués dans la démarche, nombre d'ateliers et d'animations réalisés, nombre de participants, réalisation des actions pour l'entretien et la restauration des milieux et des espèces.

Projet inter-universités : nombre d'écoles ayant participé, degré et qualité des coopérations des interactions inter écoles, niveau d'appropriation des propositions des étudiants par les élus et habitants du territoire, poursuite des travaux et mise en œuvre des actions préconisées l'année suivante.

Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :

Nom : Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Adresse : 7 rue Jehanne d'Arc 49730 MONTSOREAU

Téléphone : 02-41-53-66-00

N° de SIRET : 254 902 265 00027 Code APE : 8411Z

Représentant légale de la structure : M. BARANGER

Responsable de l'action 1 (ABC) : Jennifer PICHONNEAU

Responsable de l'action 2 (PIU) : Florence BUSNOT-RICHARD

Dépenses prévues	
Intitulé	Montant en € (HT ou TTC)

Recettes prévues	
	Montant en € (HT) et %

	Année n	n+1	n+2
1 - Atlas de biodiversité communal	35 369.04 € NTT	0	0
2 - Projet CSP inter-université	22 780 € HT		
TOTAL (HT)	58 149.04 €		

<u>Maître d'ouvrage</u>	
PNR	1 : 7 073.81 € (20%)
<u>Région Pays de la Loire</u>	
Contrat de Parc	2 : 15 946 € (70%)
Contrat Nature	1 : 10 610.71 € (30%)
<u>Région Centre Val de Loire</u>	
Contrat de Parc	2 : 6 834 € (30%)
<u>OFB</u>	1 : 17 684.52 € (50%)
TOTAL (HT)	58 149.04 €

FICHE ACTION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Intitulé de l'action 3 : Accompagner la mise en œuvre de l'éco-pâturage sur les espaces naturels et semi-naturels du territoire de l'agglomération	Code : 03
<p>Description de l'action (description des tâches, méthodes utilisées, partenariats mis en œuvre) :</p> <p>La <u>CASVL</u> souhaite mettre en place une politique d'éco-pâturage sur plusieurs espaces publics. A l'heure actuelle, 3 espaces sont concernés :</p> <p>OPÉRATION 1 : Mise en place du pâturage sur certains espaces de la ZI de Méron en lien avec le projet de création de la RNR : cet espace naturel semi-anthropique a fait l'objet de l'élaboration d'un Plan de gestion en 2019-2020. Dans le cadre des mesures compensatoires liées à l'urbanisation de la zone industrielle, l'agglomération s'est engagée à mettre en œuvre une gestion des couverts herbacés de la ZI. Les opérations de fauche menées jusqu'à présent n'ont pas suffi à limiter le développement des ligneux. L'agglomération a donc proposé la mise en place d'un pâturage, dans un premier temps sur les espaces conservatoires de la ZI (20ha). Pour cela, un plan de gestion spécifique a été rédigé en 2019. Ces espaces font par ailleurs partie du périmètre proposé dans le cadre du projet de création de la RNR. Il s'agit maintenant d'envisager la mise en œuvre concrète du pâturage. Suivant le bilan qui sera tiré de ce projet, l'écopâturage pourrait être déployé sur des espaces commercialisables et des espaces verts des entreprises, comme cela est fait sur certaines zones d'activités de l'agglomération [zone Ecoparc à Saumur (ADAPEI), zone de Méron à Montreuil-Bellay (Denkavit), zone de la Saulaie (J. Boubée)].</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2020-2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Travaux nécessaires à la mise en place du pâturage : pose de clôtures fixes et électriques, de barrières, broyage linéaire sur le tracé de la pose des clôtures, prévision des accès à l'eau et abris éventuellement ; • Choix de l'éleveur et mise en place de baux ruraux environnementaux. - 2022-2025 : <ul style="list-style-type: none"> • Suivis de l'évolution de la flore et des habitats (suivi des placettes de relevés phytosociologiques notamment) sur les parcelles pâturées ; • Gouvernance (établissement d'une convention multipartite, organisation de réunions...) et communication ; • Accompagnement de la mise en place du pâturage sur certains espaces privés de la ZI sur la base du volontariat des entreprises. <p>Le projet TEN est essentiellement concerné par la phase des travaux en vue de la mise en place du pâturage sur les espaces conservatoires de la ZI.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Les partenaires pour cette action seront les services de l'Etat, les collectivités (CASVL et Parc naturel régional), la commune de Montreuil-Bellay, les associations locales (Collectif d'Actions Citoyennes de Montreuil-Bellay, LPO Anjou, Sauvegarde de l'Anjou), le Conservatoire botanique national de Brest, la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, les éleveurs locaux.....</i> <p>OPÉRATION 2 : Espaces verts des stations d'épuration : depuis 2018, la <u>CASVL</u> a mis en place de l'écopâturage sur les espaces verts des stations d'épuration (STEP) sous régie directe. Ce sont actuellement 10 STEP qui bénéficient de ce mode d'entretien. Au 1er janvier 2021, une partie des STEP actuellement éco pâturées passera d'un mode de gestion en régie à celui de la délégation et de nouvelles STEP seront intégrées à la régie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 : Recherche des sites favorables et d'éleveurs intéressés <ul style="list-style-type: none"> • Parmi les nouvelles stations en régie directe • Discussions avec le nouveau délégataire pour faire pâturer de nouvelles STEP - 2022-2023 : Mise en place de l'éco pâturage sur les nouvelles STEP avec un objectif de 20 STEP pâturées (sur 50) <p>OPÉRATION 3 : Association foncière pastorale : Sur le corridor endigué de la Loire en rive gauche entre Saumur et Montsoreau, un espace auparavant prairial d'environ 200ha s'est enrichi depuis les années 1980. L'extrême morcellement des parcelles (440 propriétaires pour 880 parcelles) rend difficile la mise en valeur du site. Ainsi, la création d'une association de propriétaires, qui constituera un interlocuteur unique pour un éleveur voulant faire pâturer des troupeaux ou faucher a été</p>	

initiée. La création de l'association permettra également d'enclencher des travaux facilitant l'exploitation des prairies de bord de Loire par pâturage ou fauche. Les travaux prévus sont la pose de clôtures, le débroussaillage de ronciers ou de fruticées, la création de chemins d'accès, la création d'abreuvoirs. La CASVL suivra les travaux et les prestataires mais également guidera la signature des conventions entre les éleveurs et l'AFP. Cette action, portée par la CASVL, s'insère dans sa politique de revalorisation écologique, économique et paysagère des bords de Loire en saumurois ; elle doit également être compatible avec les enjeux et les objectifs de préservation de la biodiversité du site Natura 2000 « vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » dont l'animation est portée par le PNR Loire-Anjou-Touraine, et de l'Espace naturel sensible du Val de Loire (Département 49).

- Les partenaires seront la Chambre régionale d'agriculture, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, le Département de Maine-et-Loire, le Syndicat de la propriété privée rurale de Maine-et-Loire et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire.

De par ses fonctions, l'animateur TEN suivra ces opérations et effectuera la coordination globale de ces actions.

Objectifs :

- Entretien des espaces enherbés des collectivités de manière douce
- Restaurer les prairies de bord de Loire entre Saumur et Montsoreau, en cours d'enfrichement, dans le respect des enjeux écologiques du site Natura 2000.
- Soutenir l'activité d'élevage / faciliter l'installation et l'exploitation de parcelles / dynamiser la filière

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- ZI Méron : linéaires de clôtures installés, surface pâturée, nombre d'animaux pâturant
- Espaces verts des STEP : nombre de STEP entretenues par éco-pâturage, nombre et type d'animaux pâturant
- AFP : intégration des enjeux de préservation de biodiversité ; superficie de prairies restaurées et exploitées par fauche ou pâturage (ha), nombre d'exploitations installées ou confortées sur la zone.

Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :

Nom : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Adresse : 11 Rue du Maréchal Leclerc – CS 54030 – 49408 SAUMUR Cedex

Téléphone : 02.41.40.45.50

N° de SIRET : 200 071 876 00011 Code APE : 8411 Z

Représentant légal de la structure : Jackie GOULET

Responsable de l'action 1 : Imane LAHLOU

Responsable des actions 2 et 3 : Rémi VERCRUYSSE

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant en € (HT ou TTC)		
	Année n	n+1	n+2
1 - ZI Méron	113 762.26 € HT		
2 - Eco pâturage espaces verts STEP	15 500€ HT	25 000€HT	25 000€HT

Recettes prévues	
	Montant en € (HT) et %
<u>Maître d'ouvrage</u>	1 : 113 762.26 € HT
CASVL	(100%)
	2 : 65 500€ HT (100%)
	3 : 48 000€ HT
	(22.75%)
<u>Région Pays de la Loire</u>	
Contrat Nature	3 : 70 000€ HT

3 - AFP	71 000€ HT	70 000 €HT	70 000€HT
TOTAL (HT)	200 262.26 € HT	95 000 € HT	95 000 € HT

	(33.18%)
<u>Département de</u> <u>Maine-et-Loire</u>	3 : 85 500€ HT (40.52%)
<u>Etat</u>	3 : 7 500€ HT (3.55%) - aide au démarrage AFP
TOTAL (HT)	390 262.26 € HT

FICHE ACTION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Intitulé de l'action 4 : Valoriser l'arbre hors forêt sur le territoire	Code : 04
Description de l'action (description des tâches, méthodes utilisées, partenariats mis en œuvre) :	
<p>Au cours de ces trente dernières années les surfaces forestières ont progressé en France, et ce essentiellement par le biais de la déprise agricole. À l'inverse, la présence des arbres hors forêts ou dit « champêtres » (arbres isolés, haies, alignements, bosquets, ...) a tendance à régresser notamment par l'effet de la mécanisation accrue de l'agriculture et par la modification des structures foncières.</p>	
<p>Aujourd'hui, ces arbres peuvent trouver de nouvelles fonctions pour freiner voire compenser les conséquences négatives de l'usage sans limite des ressources fossiles, participer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, façonner des paysages harmonieux et apporter du bien-être aux populations.</p>	
<p>Dans cette action, il s'agira, en travaillant en partenariat avec différents acteurs, de redonner de la valeur à ces arbres hors forêts dans le cadre de la promotion de pratiques agroforestières ou de soutien à la valorisation durable des haies (PGDH). Pour cela, l'<u>AFAC Agroforesterie</u> propose la réalisation de deux actions sur le territoire de la CASVL :</p>	
OPÉRATION 1 : Promotion et soutien à l'agroforesterie	
<p>Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a soutenu de 2016 à 2019 la mise en place de parcelles agroforestières à l'échelle de son territoire. Grâce à cette dynamique, 8 sites agroforestiers ont pu être installés sur le territoire de l'Agglomération. D'autres sites, non actuellement recensés, existent sans doute par ailleurs.</p>	
<p>Il s'agira, dans un premier temps, de recenser les différents projets agroforestiers sur le territoire. Ensuite, il sera proposé aux différents porteurs de projets d'échanger sur leurs pratiques et d'utiliser leurs parcelles pour réaliser des actions de promotion de l'agroforesterie.</p>	
<p>En parallèle, l'opération consistera à mettre en œuvre des projets d'installation de systèmes agroforestiers en complémentarité avec les systèmes d'aide financière existante.</p>	
<ul style="list-style-type: none">○ <i>Les partenaires pour cette opération seront : le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, les collectivités, les divers membres de l'AFAC Agroforesterie</i>	
OPÉRATION 2 : Promotion de la gestion durable des haies au travers de l'outil PGDH	
<p>Le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) est un outil pratique récent de gestion des haies destiné en priorité aux agriculteurs mais aussi utilisable par les collectivités.</p>	
<p>Le PGDH (source AFAC Agroforesterie) :</p>	
<ul style="list-style-type: none">• Apporte une meilleure connaissance des haies, de son exploitation et de leur état (cartographie de l'ensemble du linéaire de haies, calcul de densité/ha, description des différents types de haies présents sur l'exploitation, recensement des essences majoritaires composant les haies, diagnostic de l'état des haies (sénescence, vigoureuse) et des pratiques d'entretien en cours (passage du lamier, piétinement de la haie par le bétail, usage des produits phyto, ...)• Dresse un contexte réglementaire, territorial et pédoclimatique en lien avec les haies ;• Évalue précisément la qualité d'habitat de la haie pour la biodiversité et un indicateur d'évaluation de la capacité de stockage de carbone supplémentaire par la bonne gestion (principe d'additionnalité) ;• Planifie les travaux de coupe et de gestion selon des niveaux de priorité d'intervention (pour chaque haie, avec trois niveaux de priorité sur des périodes de 5 ans, dans un cycle de 10-20 ans en fonction du type de haie) ;• Calcule le prélèvement possible sans épuiser la ressource et une estimation du cycle de prélèvement en vue d'une valorisation du bois (approche filière économique) ;• Donne les itinéraires techniques et les modalités de gestion durable adaptés aux objectifs de l'exploitant et aux types de haies ;• Propose des travaux d'amélioration des haies (plantation de nouvelles haies, regarni, ...).	
<p>Le diagnostic initial réalisé assure une présomption de durabilité dans la planification de la gestion des haies d'une exploitation qui sera nécessaire pour de nombreuses démarches autour des haies, comme le label Bois bocager géré durablement.</p>	
<p>Ainsi, il s'agira dans cette opération de favoriser l'utilisation de cet outil sur le territoire en s'appuyant sur les compétences des conseillers agroforestiers œuvrant sur le territoire au travers de l'AFAC Agroforesterie Pays de la Loire.</p>	

L'outil PGDH est aujourd'hui particulièrement adapté au milieu agricole. Au travers de cette opération, il est proposé de mener une expérimentation avec quelques collectivités pour améliorer l'outil, en recueillant les besoins spécifiques des élus et en complétant techniquement en conséquence l'outil.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de l'outil PGDH, un complément sera apporté sur la localisation des mares, de façon à contribuer à l'inventaire régional.

- *Les partenaires nécessaires à la bonne réalisation de cette opération seront : le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, les membres de l'AFAC, les collectivités, les agriculteurs*

L'animateur TEN accompagnera le porteur de projet dans la bonne réalisation de son action et suivra l'avancée du projet. Il sera également le lien entre les différentes collectivités ou particuliers qui auront pu bénéficier de cette opération.

Objectifs :

- Créer une dynamique autour de l'agroforesterie sur le territoire ;
- Valoriser le patrimoine bocager du territoire ;

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Carte de recensement des parcelles agroforestières ;
- Temps de rencontre annuelle autour de l'agroforesterie ;
- Réalisation de 6 diagnostics agroforestiers
- Réalisation de 6 PGDH agricole et 6 PGDH collectivités

Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :

Nom : AFAC Agroforesterie

Adresse : 26 rue Jean Dixmeras 49000 Angers

Téléphone : 02 41 73 89 12

N° de SIRET : 84202820100015

Code APE : 9499Z

Représentant légale de la structure : Edouard-Alain Bidault

Responsable des actions : Olivier Clément

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant en € (HT ou TTC)		
	Année n	n+1	n+2
1 - Diag Agroforestier	2 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT

Recettes prévues	
	Montant en € (HT) et %
<i>Maître d'ouvrage :</i>	
privée	1 / 2 : 3 000 € HT (20%)
Publique	1 / 2 : 4 800 € HT (20%)

2 - Diag PGDH Agri	3 000 € HT	3 000 € HT	3 000 € HT
2- Diag PGDH Collectivité	8 000 € HT	8 000 € HT	8 000 € HT
TOTAL (HT)	13 000 € HT	13 000 € HT	13 000 € HT

<u>Autre financeur</u>	1 / 2 : 31 200 € HT (80%)
TOTAL (HT)	39 000 € HT

FICHE ACTION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Intitulé de l'action 5 : Développement de la nature en ville	Code : 05
<p>Description de l'action (description des tâches, méthodes utilisées, partenariats mis en œuvre) :</p> <p>Bien que l'urbanisation soit l'une des causes majeures de la dégradation de la biodiversité mondiale, paradoxalement, elle peut également jouer un rôle fondamental dans sa conservation. Les villes et villages du territoire comportent des espaces naturels très variés dans leurs compositions, leurs surfaces et, finalement, dans leur rôle. Du parc public jardiné à la friche qui s'est installée à la faveur d'une indivision de propriété, des bords de rivière aux murets végétalisés du cimetière, chaque habitat naturel interfère avec l'habitat humain. En plus d'être favorables à la biodiversité, ces espaces rendent de nombreux services éco systémiques : composante esthétique du cadre de vie, climatisation naturelle d'espaces souvent minéraux, aide à la régulation des eaux de ruissellement, assèchement des murs de tuffeau...</p> <p>Dans le secteur urbanisé d'une <i>commune test (à déterminer)</i>, l'action expérimentale proposée consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractériser et cartographier les écosystèmes des espaces urbains dont le fonctionnement contribue à rendre des services utiles aux communautés vivantes du territoire. Au-delà de l'inventaire du patrimoine naturel, il s'agit d'étudier le rôle d'infrastructure naturelle de la biodiversité et son interaction avec les questions de santé, d'eau ou de microclimat, • S'appuyer sur l'usage de ces espaces par les habitants afin de déterminer leur appréciation du rôle de la nature dans leur cadre de vie. Cette analyse doit permettre d'exprimer les atouts et contraintes. Dans un second temps, les mobiliser pour coconstruire un programme de travaux pertinents, • Impliquer les agents de la collectivité dans le diagnostic et la définition d'un schéma de référence et du programme de travaux, • Engager une expérimentation pratique sur une opération d'aménagement issue de cette concertation : végétalisation de pied de murs, bassin naturel tampon d'eaux de pluie, boisement d'un délaissé urbain, etc... • Publication retour d'expérience <p>○ <i>Les partenaires liés à cette opération seront : le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, les habitants, les associations locales, les élus, ...</i></p> <p>L'animateur TEN accompagnera le chargé de mission urbanisme dans l'élaboration et le suivi de cette action.</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter un mode de planification des interventions possibles sur l'espace public propice au développement de la nature en ville • Réalisation et évaluation d'une opération test d'aménagements en génie écologique facilitant la résilience urbaine face aux changements climatiques 	
<p>Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition concertée et appropriée d'un cadre d'intervention sur l'espace public en faveur de la biodiversité : participation effective et régulière d'au moins 20 personnes • Adoption d'un programme pluriannuel de petits travaux en référence à ce cadre d'intervention : accord de principe des services techniques de la collectivité • Réalisation effective d'une opération expérimentale <p>.....</p>	
<p>Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :</p> <p>Nom : Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine</p> <p>Adresse : 7 rue Jehanne d'Arc 49730 MONTSOREAU</p> <p>Téléphone : 02-41-53-66-00</p> <p>N° de SIRET : 254 902 265 00027 Code APE : 8411Z</p> <p>Représentant légale de la structure : M. BARANGER</p>	

Responsable de l'action : Michel MATTEI

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant en € (HT ou TTC)		
	Année n	n+1	n+2
Etude technique de caractérisation de la biodiversité	10 000	5 000	
Concertation habitants/agents c communaux	5 000	10 000	
Opération expérimentale de génie écologique urbain		4 000	4 000
Édition			2 000
TOTAL (HT)	15 000 € HT	19 000 € HT	6 000 € HT

Recettes prévues	
	Montant en € (HT) et %
<u>Maître d'ouvrage</u> :	
PNR LAT	4 000 € HT (10%)
Commune	4 000 € HT (10%)
Autre financeur ;	32 000€ HT (80%)
TOTAL (HT)	40 000 €

FICHE ACTION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Intitulé de l'action 6 : Valoriser la biodiversité dans l'attrait touristique du territoire	Code : 06
<p>Description de l'action (description des tâches, méthodes utilisées, partenariats mis en œuvre) :</p> <p>L'offre touristique du territoire de la CASVL est importante et regroupe de nombreuses thématiques. L'une d'entre elles est la valorisation des espaces naturels et de leurs espèces (la Loire, marais, tourbière, ...). En effet, depuis plusieurs années, la CASVL et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine œuvrent dans la valorisation de la biodiversité et la sensibilisation des touristes présents sur le territoire.</p> <p>Ainsi, dans le cadre de ce TEN, il est prévu la poursuite des actions déjà en place mais également la mise en œuvre de nouvelles opérations :</p> <p>OPÉRATION 1 : Classé pour la valeur de ses patrimoines naturels, culturels et humains, le <i>Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine</i> s'engage à proposer une offre de tourisme et de loisirs à la hauteur de ses ambitions de préservation, valorisation et développement. Pour le public, cette exigence se traduit notamment par des propositions d'animations qui permettent d'approcher et de comprendre les richesses de ce territoire. Différents thèmes sont ainsi abordés : petites bêtes et compagnie, herbes folles - herbes sages, sur les traces du temps, au fil de l'eau, le goût des chemins, balades au clair de lune, balades en famille.</p> <p>Ces découvertes sont possibles grâce à l'engagement de nombreux acteurs, investis dans la valorisation des patrimoines, et au Parc qui fédère ces volontés autour :</p> <ul style="list-style-type: none">• D'une démarche qualité (cahier des charges, audits, formations) ;• D'un programme annuel d'animations : le <u>Carnet de découvertes</u>. <p>Ce programme regroupe des propositions de sorties accompagnées, réalisées par 30 acteurs, professionnels ou associations, qui acceptent de s'engager auprès du Parc dans une démarche de qualification de leur offre, en adéquation avec les attentes des clientèles. 14 d'entre elles bénéficient de la marque « Valeurs Parc naturel régional » qui distingue leur engagement pour la protection de l'environnement, une économie locale plus solidaire, le bien-être des femmes et des hommes.</p> <p>Ces sorties sont préalablement auditées par un agent du Parc puis contrôlées régulièrement afin de vérifier le respect des exigences obligatoires de la démarche qualité. Ces audits et contrôles donnent lieu à un rapport dans lequel sont identifiées les plus-values de la prestation et les marges souhaitables de progression.</p> <p>Lors de chaque sortie, l'animateur remplit avec les participants une fiche bilan. Les données récoltées sont ensuite rentrées dans un extranet pour réaliser un bilan annuel détaillé, quantitatif et qualitatif. Partagé avec l'ensemble des intervenants à l'occasion d'une réunion, il permet de définir les ajustements à apporter comme les nouveautés attendues du public pour planifier au mieux les prestations de l'année suivante.</p> <p>Dans le cadre du TEN, il sera effectué, tous les ans, le renouvellement de ce programme (impression carnet de découverte, achat photos, frais d'affranchissement, frais d'audit).</p> <p>OPÉRATION 2 : Le <i>Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine</i> réalisera également une <u>sensibilisation auprès des acteurs du territoire et des ambassadeurs du Parc</u>.</p> <p>Créé en 2003, le réseau des Ambassadeurs est constitué de personnes volontaires qui, de par leurs activités professionnelles ou bénévoles, sont en contact direct avec les habitants et les touristes sur le territoire du Parc. Après une formation de 3 jours, ils s'engagent par la signature d'une convention à : mieux faire connaître le Parc, évaluer ses produits touristiques, assurer le relais entre les porteurs de projets publics/privés et l'équipe du Parc. Contrairement aux autres formules Ambassadeurs mises en place sur le territoire national, les membres du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none">• Suivent une formation obligatoire de 3 jours avant leur entrée en fonction ;• Signent une convention d'engagement de 3 ans dont la reconduction ne se fait pas par accord tacite ;• Reçoivent une mallette contenant des documents d'information utiles à leur fonction, un diplôme valorisant leur implication dans la formation et un blouson Ambassadeurs pour leur permettre d'être identifiés ;• Sont invités à s'investir dans les groupes de travail techniques/commissions ;	

- Sont informés de l'actualité et des temps forts organisés par le Parc ;
- Se voient proposés régulièrement des formations et animations (éducteurs, conférences...) qui leur sont réservées. La présence à ces événements n'a pas de caractère obligatoire, chacun étant libre de faire en fonction de ses envies et de ses disponibilités.

Le réseau Ambassadeurs compte aujourd'hui 150 membres.

Chaque année, des journées de découverte ou de formation leurs sont proposés (découverte d'un territoire et de ses acteurs, formations sur un thème en particulier, ...).

Dans le cadre du TEN, il est prévu d'élargir ces journées de sensibilisations à l'ensemble des acteurs du tourisme afin que chacun puisse être formé, informé et sensibilisé à la biodiversité.

- *Les partenaires prévus dans le cadre de cette opération sont : l'agence départementale du tourisme de l'Anjou, les offices de tourisme, les collectivités, les associations naturalistes, ...*

L'animateur TEN accompagnera les chargés de mission concernés dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette action.

Objectifs :

Les objectifs sur cette action sont les suivants :

- Sensibiliser et informer le territoire sur la biodiversité
- Enrichir l'image et l'offre touristiques du territoire vers la découverte pédagogique des patrimoines naturels, culturels et paysagers

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Carnet de découvertes : nombre de partenaires, nombre de participants, résultat des audits et contrôles effectués, retour des Offices de Tourisme sur la qualité, bilan annuel des sorties

Sensibilisation des acteurs et ambassadeurs : nombre de participants (acteurs et ambassadeurs), qualité de la sensibilisation

Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :

Nom : Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Adresse : 7 rue Jehanne d'Arc 49730 MONTSOREAU

Téléphone : 02-41-53-66-00

N° de SIRET : 254 902 265 00027 Code APE : 8411Z

Représentant légale de la structure : M. BARANGER

Responsable de l'action : Virginie BELHANAFI

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant en € (HT ou TTC)		
	Année n	n+1	n+2
1 - Carnet de découvertes	14 833 € HT	14 833 € HT	14 833 € HT
2- Sensibilisation des acteurs et ambassadeurs	2 750 € HT		2 750 € HT

Recettes prévues	
	Montant en € (HT) et %
<u>Maître d'ouvrage</u>	
PNR	2 / 3 : 10 000 € HT (20 %)
<u>Région Pays de la Loire</u>	
<u>Contrat de Parc</u>	2 / 3 : 40 000 € HT (80%)

TOTAL (HT)	17 583 € HT	14 833 € HT	17 583 € HT
-------------------	-------------	-------------	-------------

TOTAL (HT)	50 000 €
-------------------	-----------------

FICHE ACTION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Intitulé de l'action 7 : Proposer une offre de formation à destination des élus et agents des collectivités	Code : 07
<p>Description de l'action (description des tâches, méthodes utilisées, partenariats mis en œuvre) :</p> <p>En juillet 2020, la nouvelle équipe communautaire se mettra en place. Il est important que ceux-ci soient sensibilisés au fur et à mesure de leurs mandats sur les questions environnementales, climatiques, ... afin de mener à bien leurs politiques territoriales. Pour cela, deux actions sont prévues :</p> <p>OPÉRATION 1 : La première sera effectuée par la <u>CASVL</u>, il s'agit de sensibiliser les élus de la Communauté d'agglomération par l'organisation de 5 sessions de formation collective par an sur place. Ces formations seront proposées sur les 3 premières années de mandature des nouveaux élus afin de les familiariser avec les enjeux de la biodiversité. Ces séances "biodiversité" s'inscrivent dans un programme de formation plus global où seront traités d'autres enjeux (culture du risque, transition énergétique, déchets.). La jauge maximale sera de 20 personnes, les 81 élus de l'agglomération devraient ainsi pouvoir participer à au moins une session par an. Les thèmes pressentis sont « Agir pour favoriser la biodiversité sur votre territoire » ; « Tous mobilisés pour la transition écologique, c'est quoi ma place ? », « Comprendre les enjeux de l'eau pour mieux décider », « Le grand cycle de l'eau ».</p> <p>Ces temps de formation seront complétés par des visites sur le terrain organisées par les services de la CASVL. En effet, les élus communautaires siègent au sein de commissions thématiques. Celles-ci pourront être délocalisées pour une meilleure compréhension des enjeux "biodiversité" et voir des cas concrets sur le terrain (réalisations ou site projet).</p> <p>OPÉRATION 2 : Afin de compléter le programme de formation de la CASVL, le <u>Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine</u> effectuera des journées techniques à destination des élus et agents de communes mais également des associations et acteurs socio-économique du territoire. Les thématiques seront complémentaires ou plus précises en fonction des thématiques abordées. Pour cela, il est prévu la réalisation d'une à deux JT par an. Les thèmes abordés sont parfois précurseurs et innovants. Des partenaires locaux engagés dans des actions en lien avec le sujet ou des experts selon les besoins interviennent pour une nécessaire approche scientifique, technique ou théorique ; des ateliers pratiques ou des visites de terrain proposent de réfléchir ensemble, de comprendre, partager, échanger, voir, ... et susciter l'envie de faire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Les partenaires prévus dans le cadre de ce projet sont : le CNFPT, la DDT, les collectivités, ...</i> <p>L'animateur TEN coordonnera et assistera les chargés de mission concernés afin de proposer au territoire une offre de formation complémentaire, cohérente et de qualité.</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - .. Rendre plus accessibles des thèmes techniques liés à l'environnement, « sensibiliser » les élus aux problématiques de l'environnement, - .. Sensibiliser, informer les collectivités locales et les partenaires sur des enjeux environnementaux ou sociétaux pour le territoire afin de les mettre en mouvement ; - .. Valoriser les initiatives locales et partager les expériences grâce à des apports théoriques et pratiques ; - .. Constituer des espaces de dialogue et d'échanges entre les acteurs du territoire ; - Favoriser l'évolution des pratiques. 	
<p>Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CASVL : nombre de participants aux sessions, questionnaire de satisfaction - Journées techniques : nombre de participants, nombre de collectivités 	
<p>Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :</p> <p>Nom : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire</p> <p>Adresse : 11 Rue du Maréchal Leclerc – CS 54030 – 49408 SAUMUR Cedex</p> <p>Téléphone : 02.41.40.45.50</p> <p>N° de SIRET : 200 071 876 00011 Code APE : 8411 Z</p> <p>Représentant légal de la structure : Jackie GOULET</p>	

Responsable de l'action : Rémi VERCRUYSSÉ

Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :

Nom : Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Adresse : 7 rue Jehanne d'Arc 49730 MONTSOREAU

Téléphone : 02-41-53-66-00

N° de SIRET : 254 902 265 00027 Code APE : 8411Z

Représentant légale de la structure : M. BARANGER

Responsable de l'action : Sylvie NICOLAS

Intitulé	Dépenses prévues		
	Montant en € (HT ou TTC)		
	Année n	n+1	n+2
Sensibilisation élus CASVL	13 000 € HT	13 000 € HT	13 000 € HT
Journées techniques	3 000 € HT	3 000 € HT	3 000 € HT
TOTAL (HT)	16 000 € HT	16 000 € HT	16 000 € HT

	Recettes prévues	
	Montant en € (HT) et %	
<u>Maître d'ouvrage</u>		
1 : CASVL	39 000€ HT (100%)	
2 : PNR	1 800 € HT (20 %)	
<u>Région Pays de la Loire</u> <u>Contrat de Parc</u>	7 200 € HT (80%)	
TOTAL (HT)	48 000 € HT	

FICHE ACTION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Intitulé de l'action 8 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs pour la préservation de la biodiversité.....	Code : 08
<p>Description de l'action (description des tâches, méthodes utilisées, partenariats mis en œuvre) :</p> <p>Le monde agricole est très présent sur le territoire de la CASVL, le développement des grandes cultures et l'intensification des pratiques a fait évoluer le territoire. Toutefois, depuis plusieurs années, on remarque un changement de positionnement : passage en agriculture biologique, prise en compte de la biodiversité, circuit court, création d'AMAP, ...</p> <p>Le <i>Parc naturel régional</i> souhaite donc poursuivre la sensibilisation des agriculteurs à la biodiversité qui les entourent. Pour cela, plusieurs actions sont prévues :</p> <p>OPÉRATION 1 : Mise en place d'ateliers sur les plantes messicoles :</p> <p>Afin de sensibiliser les exploitants agricoles à la flore présente dans leurs cultures et plus précisément les plantes messicoles, le PNR effectuera des ateliers qui prendront la forme de sciences participatives. Pour cela, deux demi-journées seront organisées et animées par un chargé de mission du PNR en 2021 (un à Montreuil-Bellay et un à Varennes-sur-Loire) et en 2022 (un à Antoigné et un à Brain-sur-Allonnes). Les données naturalistes produites seront intégrées à la base de données STERNE du Parc et pourront être valorisées lors de projets du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Les partenaires envisagés sont la Chambre régionale d'agriculture, les associations naturalistes, les agriculteurs, ...</i> <p>OPÉRATION 2 : Organisation du concours « Pratiques agroécologiques prairies et parcours »</p> <p>Ce concours récompense par un prix d'excellence agri-écologique les exploitations dont les prairies naturelles (non semées), riches en espèces, présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. Ce concours contribue à faire reconnaître et valoriser, auprès des agriculteurs et du "grand public", les pratiques d'élevage qui associent une production agricole de qualité, en même temps qu'elle contribue au maintien de la biodiversité (faune et flore).</p> <p>Au sein du Parc naturel régional ce concours a été initié en 2020 par sa mise en œuvre sur le site Natura 2000 "Vallée du Changeon et de la Roumer" (département d'Indre-et-Loire). Fort de son succès, celui-ci sera également proposé, dès 2021, sur le site Natura 2000 " Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau" afin de valoriser les pratiques d'élevage extensif (pâturage et/ou fauche des prairies humides) les plus favorables à la préservation de la biodiversité des bords de Loire. Pour cela, plusieurs éléments seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>A chaque édition</u> : Animation, organisation du concours : 15 j la première année (2021) puis 10j les années suivantes. Ce temps comprend la constitution et la formation du jury, la mobilisation des agriculteurs, l'animation et la visite des parcelles, la restitution et la communication sur ce concours. ● <u>Une édition du concours tous les ans</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2021 : réalisation d'une édition du concours au sein du site Natura 2000 et sur le territoire de la CASVL ○ 2022 : réalisation d'une édition du concours au sein du site Natura 2000 mais hors territoire de la CASVL (aval de Gennes-Val de Loire) ○ 2023 : réalisation d'une édition du concours au sein du site Natura 2000 et sur le territoire de la CASVL ● <u>2 catégories</u> pourraient être proposées en alternance : prairies humides pâturées, prairies humides fauchées ○ <i>Les partenaires pressentis sont les éleveurs, la Chambre régionale d'agriculture, les associations naturalistes, ...</i> <p>OPÉRATION 3 : Afin de sensibiliser, informer et former les exploitants agricoles à la biodiversité, il est prévu la réalisation de journées techniques adaptées au monde agricole. Pour cela, le format journée ou ½ journée technique est à privilégier (démonstration, rencontres "bouts de champs", ...). Différentes thématiques seront abordées en lien avec la gestion des parcelles, des éléments structuraux et la biodiversité, comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation de barre d'effarouchement, ● Taille et entretien des haies et arbres têtards ● Gestion et valorisation des bandes enherbées ● Vermifugation du troupeau et impacts sur la faune (insectes et leurs prédateurs) ● Initiation à la reconnaissance d'éléments de la biodiversité (flore spontanée, papillons, oiseaux, ...) 	

Il est prévu pour cela, l'exécution d'une journée (ou demi-journée) technique par an soit 3 journées sur la durée du TEN. Selon les besoins, les opportunités et la mobilisation des agriculteurs, il pourra être envisagé de proposer des formations professionnelles (durée > 7h, avec l'intervention des organismes et fonds de formations professionnels).

- Les partenaires envisagés sont la Chambre régionale d'agriculture, le CPIE, la Fédération départementale des chasseurs, des associations naturalistes, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

L'animateur TEN collaborera avec les agents concernés par ces opérations afin de sensibiliser un maximum d'exploitants sur le territoire de la CASVL.

Objectifs :

- Faire connaître et encourager les pratiques agro-écologiques sur le territoire,
- Soutenir les activités d'élevages valorisant les surfaces en herbe et la biodiversité,
- Maintenir voire développer le maillage bocager

Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Atelier messicole : nombre d'ateliers réalisés sur la période du TEN, nombre de participants, nombre de données récoltées, diversité dans la provenance des participants

Concours "Pratique agroécologique prairies et parcours" : nombre de participants par catégorie, communication effective

Journée technique : nombre cumulé de participants, diversité de représentation des exploitations du territoire

Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :

Nom : Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Adresse : 7 rue Jehanne d'Arc 49730 MONTSOREAU

Téléphone : 02-41-53-66-00

N° de SIRET : 254 902 265 00027 Code APE : 8411Z

Représentant légale de la structure : M. BARANGER

Responsable de l'action 1 : Guillaume DELAUNAY

Responsable de l'action 2 : Lucile STANICKA

Responsable de l'action 3 : Lucile STANICKA, Wilfrid COMBADIÈRE et Olivier RIQUET

Responsable de l'action 4 : Sylvie NICOLAS, Lucile STANICKA.....

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant en € (HT ou TTC)		
	Année n	n+1	n+2
2- Concours prairies fleuries	13 000 € HT		13 000 € HT
3 - Journée technique	1 500 € HT	1 500 € HT	1 500 € HT
1 - Journée messicole	1 800 € HT		

Recettes prévues	
	Montant en € (HT) et %
<u>Maître d'ouvrage</u>	
PNR	3 : 900 € HT (20%)
Natura 2000	2 : 20 800 € HT (80%)
<u>Région Pays de la Loire</u>	
Contrat de Parc	2 : 5 200 € HT (20%) 3 : 3 600 € HT (80%) 1 : 1 440 € HT (80%)
Autofinancement PNR	1 : 360 € HT (20%)

TOTAL (HT)	16 300 € HT	1 500 € HT	14 500 € HT
-------------------	-------------	------------	----------------

TOTAL (HT)	32 300 € HT
-------------------	--------------------

FICHE ACTION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Intitulé de l'action 9 : Assurer l'animation générale du projet de territoire	Code : 09
<p>Description de l'action (description des tâches, méthodes utilisées, partenariats mis en œuvre) :</p> <p>Afin de mener à bien ce projet de territoire, il paraît nécessaire de créer un poste d'Animateur / coordinateur TEN. Ce poste co-porté par la CASVL et le PNR Loire-Anjou-Touraine permettra d'accompagner les porteurs de projets et de suivre l'avancement de chaque action.</p> <p>Ces missions seront les suivantes :</p> <p>Obj :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination du programme d'actions TEN - Montage administratif et financier des opérations - Accompagnement des porteurs de projets dans l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle des actions : coordination technique et financière des projets communaux (assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités qui en ont la nécessité) - Expertise technique - Animation territoriale (réunion publique, comité de pilotage, groupe de travail, groupe de médiation, communication...) - Suivi écologique et accompagnement naturaliste sur le dispositif ABC et défi "Famille à biodiversité positive" - Mise en relation des élus et partenaires sur chacun des projets - Accompagnement des chargés de missions, techniciens et apprentis concernés par les opérations, qu'ils soient de la CASVL, des communes ou encore du PNR - Encadrement de stagiaire si nécessaire 	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer le projet de territoire - Accompagner chaque maître d'ouvrage pour que l'intégralité des actions soit réalisée 	
<p>Résultats attendus / Indicateurs de suivi et d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets effectués et soldés - Nombre de réunions réalisées - Nombre d'heures travaillées pour l'animation des projets 	
<p>Maître d'ouvrage (joindre délibération et RIB) :</p> <p>Nom : Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine Adresse : 7 rue Jehanne d'Arc 49730 MONTSOREAU Téléphone : 02-41-53-66-00 N° de SIRET : 254 902 265 00027 Code APE : 8411Z Représentant légale de la structure : M. BARANGER Responsable de l'action : Guillaume DELAUNAY et technicien à recruter</p> <p>Nom : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire Adresse : 11 Rue du Maréchal Leclerc – CS 54030 – 49408 SAUMUR Cedex Téléphone : 02.41.40.45.50 N° de SIRET : 200 071 876 00011 Code APE : 8411 Z Représentant légal de la structure : Jackie GOULET Responsable de l'action : Rémi VERCRUYSSE</p>	

Dépenses prévues			
Intitulé	Montant en € (HT ou TTC)		
	Année n	n+1	n+2
Animation du TEN	36 733 € NTT	36 733 € NTT	36 733 € NTT
TOTAL (NTT)	36 733€	36 733€	36 733€

Recettes prévues	
	Montant en € (HT) et %
<u>Maître d'ouvrage</u>	
CASVL	11 020 €NTT (10%)
PNR	11 020 €NTT (10%)
<u>Région Pays de la Loire</u>	(30%)
Contrat Nature	22 040 € NTT
Contrat Parc	11 020 € NTT
<u>Autre financeur :</u>	55 100 € NTT (50%)
FEDER	
TOTAL (NTT)	110 200 € NTT